

---

PIERRE ASTIÉ,  
DOMINIQUE BREILLAT,  
CÉLINE HISCOCK-LAGEOT\*

## REPÈRES ÉTRANGERS

(1<sup>er</sup> JUILLET – 30 SEPTEMBRE 2002)

### ALLEMAGNE

22 septembre 2002. **Élections.** Contre toute attente, Gerhard Schröder, 58 ans, chancelier depuis les élections de septembre 1998, réussit à sauver sa majorité, même si son parti recule fortement, tombant à 38,5 %, à égalité avec les chrétiens-démocrates, les sociaux-démocrates ayant une avance de 6 027 voix seulement. Plusieurs facteurs ont joué en sa faveur en dépit d'une situation économique dégradée, avec un taux de chômage de 9,7 %. Il a su être très présent lors des catastrophiques inondations de l'été. Son attitude d'opposition à toute intervention en Irak l'a aussi favorisé. Enfin son adversaire, le ministre-président de Bavière, Edmund Stoiber, 61 ans, n'a sans doute pas eu le charisme nécessaire. On se demande si, un jour, un Bavarois pourra gouverner l'Allemagne. Déjà en 1980, Franz Josef Strauss, homme politique d'une bien plus grande envergure, avait également échoué dans sa conquête de la chancellerie. Le chancelier sortant doit certainement son maintien – de justesse – à son allié vert

qui, avec 8,6 % des voix et 55 sièges obtient le meilleur résultat de son histoire. La coalition au pouvoir recule de 377 à 306 sièges. La droite en recueille 295. Les alliés libéraux des chrétiens-démocrates qui avaient pensé être portés par la vague populiste européenne et avaient espéré atteindre 18 % des voix, objectif bien présomptueux, ont été déçus dans leur attente en ne recueillant que 7,4 %. Les ex-communistes du PDS ne sauvent que 2 sièges grâce à la première voix. N'ayant pu atteindre la barre des 5 % ni obtenir 3 mandats directs, ils ne peuvent bénéficier des sièges résultant de la deuxième voix. Ce résultat renforcera le ressentiment de l'ex-RDA.

169

(*Le Figaro*, 23 et 24 septembre 2002 ; *Libération*, 12, 17 juillet, 6, 8, 10-11, 17-18, 20, 21, 23 au 27, 31 août-1<sup>er</sup> septembre, 2, 9 au 11, 13 au 25 septembre 2002 ; *Le Monde*, 14-15, 17, 31 juillet, 7, 10, 15, 16, 20, 24, 27, 30 août, 4, 7, 10, 15-16, 17, 19 au 26 septembre 2002 ; *Courrier International*, 22 août ; [www.faz.net](http://www.faz.net) ; [www.election.de/cgi-bin/](http://www.election.de/cgi-bin/)).

---

\* UMR 6567 CECOJI, Université de Poitiers.

*Élections du Bundestag*

Inscrits	61 432 868
Votants	48 582 761 (79,1 % soit -3,1)
Nuls	586 281 (1,2 %)
Suffrages exprimés	47 996 480

	<i>votants</i>	<i>voix en %</i>	<i>écart 1998/ 2002</i>	<i>nb de sièges</i>	<i>écart 1998/ 2002</i>
SPD (Parti social-démocrate)	18 488 668	38,5	- 2,4	251	- 47
CDU (Union chrétienne-démocrate)	14 167 561	29,5	+ 1,1	190	- 8
CSU (Union chrétienne-sociale, bavarois)	4 315 080	9,0	+ 2,3	58	+ 11
Grüne (Verts)	4 110 355	8,6	+ 1,9	55	+ 8
FDP (Parti libéral)	3 538 815	7,4	+ 1,2	47	+ 4
170 PDS (Parti du socialisme démocratique, ex-communistes)	1 916 702	4,0	- 1,1	2	- 34
Schill (Populistes de Ronald Schill)	400 476	0,8	+ 0,8	0	(=)
REP (Républikaner, extr. droite)	280 671	0,6		0	(=)
NPD (Parti national-démocrate, extr. droite)	215 232	0,4		0	(=)
Divers	562 920	1,0		0	(=)
<b>Total</b>				603	- 66*

\* Le nombre des députés a été réduit de 669 à 603.

## AUTRICHE

8 septembre 2002. **Gouvernement.** C'est la fin de la coalition autrichienne entre les conservateurs et l'extrême droite – première du genre en Europe depuis la Seconde Guerre mondiale – qui avait été constituée le 4 février 2000, à la suite des élections législatives du 3 octobre 1999 où l'extrême droite (FPÖ) avait recueilli 26,91 % des voix et arrivait en seconde position devant le parti conservateur (ÖVP) (cf. *RE*, 93 et 94). Ce gouvernement avait suscité un semi-isolement de l'Autriche.

Dans l'impossibilité d'imposer ses

positions aux conservateurs du chancelier Wolfgang Schüssel, le leader du FPÖ, Jörg Haider, refusant toute augmentation des impôts pour faire face aux conséquences des inondations, pousse les ministres de son parti à se retirer. La vice-chancelière et présidente en titre du FPÖ Susanne Riess-Passer, le ministre des Finances Karl-Heinz Grassler, ainsi que le chef du groupe parlementaire Peter Westenthaler présentent leur démission. Le chancelier décide de provoquer de nouvelles élections pour le 24 novembre (*Libération*, 27, 29 août, 2, 5, 9 et 10 septembre 2002 ; *Le Monde*, 27 août, 5, 10, 11, 12, 15-16 septembre 2002).

## BELGIQUE

26 septembre 2002. **Minorité.** Par 68 voix contre 23 et 9 abstentions, en application de la Convention-cadre pour la protection des minorités nationales, à la suite d'une pétition introduite par une vingtaine d'élus francophones de Flandre, l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe reconnaît les 300 000 Belges francophones de Flandre comme minorité. Les Flamands se sont opposés avec force à cette résolution ne reconnaissant en Belgique, en tant que minorité, que les germanophones d'Eupen et Malmédy. La rapporteure au Conseil de l'Europe a invité les sept Assemblées de l'État fédéral belge à ratifier sans réserve cette Convention. Rappelons que la France n'a pas signé non plus ce texte (*Le Monde*, 28 septembre 2002).

## ÉTATS-UNIS

6 août 2002. **Nationalité américaine; La Fayette.** Par la promulgation d'une loi accordant la nationalité américaine à titre posthume à La Fayette, les Américains rendent hommage à l'un des artisans de leur indépendance. Il est la sixième personnalité, après Sir Winston Churchill, Mère Teresa, Raoul Wallenberg, diplomate suédois, sauveur de milliers de juifs hongrois, disparu après avoir été arrêté par les Soviétiques à Budapest, et les fondateurs de la Pennsylvanie, William Penn et son épouse Hannah à bénéficier d'une telle loi (*Le Monde*, 9 août 2002).

## ITALIE

11 juillet 2002. **Famille royale.** À l'initiative du président du Conseil Silvio Berlusconi et après le Sénat, la Chambre des députés, par 347 voix contre 69, donne son accord définitif au retour en Italie de la famille royale de Savoie, le prince Victor-Emmanuel, 64 ans, et son fils, 30 ans, ayant renoncé à toute prétention au trône. C'était le dernier vote nécessaire pour réviser les dispositions de l'article XIII des dispositions transitoires et finales de la Constitution de 1946 interdisant aux ex-rois de la Maison de Savoie, leurs consorts et descendants mâles de pénétrer et séjourner sur le territoire national. Leur ancêtre, Victor-Emmanuel II, roi d'Italie de 1900 à 1946, avait été banni pour avoir collaboré avec le régime fasciste (*Libération*, 12 juillet 2002; *Le Monde*, 12 juillet 2002).

171

## MAROC

27 septembre 2002. **Élections législatives.** Le renouvellement des 325 membres de la Chambre des Représentants a donné lieu à un scrutin « transparent et honnête » pour la première fois dans l'histoire du Maroc, même si pour certains il y a eu de petites « rectifications ». Ce sont aussi les premières élections depuis la mort d'Hassan II le 23 juillet 1999 et l'accession au trône de Mohammed VI.

Les 325 députés sont élus pour 5 ans, 295 étant désignés dans des circonscriptions à plusieurs sièges et 30 sur des listes nationales composées seulement de femmes.

Ce scrutin se caractérise d'une part par une abstention massive (à peine plus de la moitié des 14 millions d'électeurs marocains – 51,6 % – ont voté), d'autre

part par une percée des islamistes « modérés », puisque le Parti de la justice et du développement triple sa représentation avec 42 députés. Celui-ci, né en 1999, est actuellement dirigé par Abdelillah Benkirane. Le parti socialiste, Union socialiste des forces populaires (USFP) du Premier ministre Abderrahmane Youssofi, 78 ans, réussit à maintenir sa position de premier parti du Maroc avec 50 sièges (- 7) sur un total de 325. Le troisième poids lourd d'un paysage politique très fragmenté (22 partis siègent au parlement), le Parti conservateur de l'Istiqlal, compte 48 députés (+ 16). Autre parti de droite, le Rassemblement national des indépendants, droite constitutionnelle, obtient 41 sièges. Le Mouvement populaire (droite) avec 27 sièges, le Mouvement national populaire (droite) avec 18 élus et l'Union constitutionnelle (centriste) avec 16 représentants constituent des forces non négligeables.

L'arrivée de trente femmes sur les bancs de l'Assemblée est l'autre fait marquant de ce vote (*Le Figaro*, 7 août, 25, 17 au 30 septembre et 1<sup>er</sup> octobre 2002; *Libération*, 25 septembre au 1<sup>er</sup> octobre 2002; *Le Monde*, 4, 8-9, 26 au 30 septembre 2002; *Courrier International*, 26 septembre et 10 octobre 2002; [www.electionworld.org/election/morocco.htm](http://www.electionworld.org/election/morocco.htm)).

## SUÈDE

15 septembre 2002. **Élections législatives.** Une sorte de phénomène de dominos semblait laisser penser que, les uns après les autres, les États de l'Union européenne allaient se doter de gouvernements de droite. Ce mouvement a été arrêté à la faveur des élections suédoises

puis des élections allemandes. À l'issue des élections législatives suédoises qui se déroulent à la représentation proportionnelle intégrale avec un seuil de 4 %, le Premier ministre social-démocrate, Göran Persson, obtient sa troisième victoire consécutive. Son parti, qui domine la vie politique suédoise depuis les années 1930, obtient 39,9 % des suffrages (+ 3,5 %) et 144 élus (+ 13). Avec ses alliés du parti de gauche (8,3 % [-3,7] et 30 députés [- 13]) et les Verts (4,5 % [=] et 17 élus [+ 1]), l'Alliance parlementaire de gauche totalise 52,8 % des voix contre 43,7 % à la coalition du trèfle à quatre feuilles de droite.

Si le rapport des forces entre les partis de gauche et de droite reste pratiquement inchangé, le paysage politique a été notablement modifié. Le Parti conservateur s'effondre à 15,1 % des voix, perdant 7,6 points par rapport à 1998. Il compte 55 députés contre 82 en 1998. Il se retrouve à quasi-égalité avec le parti libéral (FPL) de Lars Leijonborg qui, à l'inverse, triple son score de 1998 avec 13,3 % des suffrages contre 4,7 %, devenant la troisième force du pays. Il passe de 17 à 48 élus et doit ce résultat à ses critiques sur la santé, l'école et le budget. Les chrétiens démocrates obtiennent 9,1 % (- 2,7) et 33 élus (-9) et le Centre 6,2 % (+ 1,1) avec 22 députés (+ 4).

L'abstention, avec 21 %, a atteint son niveau le plus élevé depuis les années 1940. Cela reste encore un taux qui ferait rêver beaucoup de démocraties européennes (*Le Figaro*, 29 août, 16 et 17 septembre 2002; *Libération*, 28 août, 3 et 16 septembre 2002; *Le Monde*, 14, 15-16 et 17 septembre 2002; *Courrier International*, 12 et 19 septembre 2002; [www.parties-and-elections.de/sweden.html](http://www.parties-and-elections.de/sweden.html)).

## SUISSE

9 septembre 2002. **ONU.** On sait que, alors qu'elle avait été membre de la Société des Nations, la Suisse avait argué de sa neutralité pour ne pas adhérer à l'ONU. Les électeurs suisses avaient finalement levé l'obstacle lors de la votation du 3 mars 2002. Depuis le 9 septembre, la Suisse est devenue le 190<sup>e</sup> membre de l'ONU, organisation où elle siègeait cependant comme observateur depuis 1954 (*Libération*, 10 septembre 2002).

## UNION EUROPÉENNE

1<sup>er</sup> juillet 2002. **Présidence.** La question de la présidence tournante de l'Union européenne, qui change tous les six mois, fait partie des sujets auxquels la Convention pour l'avenir de l'Europe souhaiterait trouver une solution. La

présidence danoise qui commence le 1<sup>er</sup> juillet pour un semestre souligne l'originalité de la situation de ce pays. Le royaume scandinave va présider l'Union européenne mais il ne participe ni à l'Euro, ni à l'Europe de la défense, ni à une partie de la politique de justice, d'asile et d'immigration. C'est donc la Grèce qui, dès maintenant, va présider l'Eurogroupe (*Libération*, 2 juillet 2002 ; *Le Monde*, 2 juillet 2002).

23 juillet 2002. **CECA.** Conclu pour 50 ans, le traité de Paris du 18 avril 1951, entré en vigueur le 23 juillet 1952, qui avait créé la Communauté européenne du charbon et de l'acier, première communauté européenne issue de la Déclaration Schuman du 9 mai 1950, arrive à expiration. Désormais la CECA se fond dans la Communauté européenne (*Libération*, 22 juillet 2002).